

Lille, le 15 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION IMMOBILIERE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DE BOULOGNE SUR MER

La convention immobilière du programme « Action Cœur de Ville » de Boulogne-sur-Mer a été signée le 15 avril par Frédéric Cuvillier, Maire de Boulogne-sur-Mer et Frédéric Roussel, Président du Comité régional d'Action Logement Hauts-de-France. Ce dispositif va permettre d'accompagner et d'amplifier l'ambition de reconquête du centre-ville tout en permettant de valoriser le lien emploi/logement.

La ville de Boulogne-sur-Mer, la Communauté d'agglomération du Boulonnais et Action Logement ont défini les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée. Son objectif est d'accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet de transformation porté par la collectivité tout en accompagnant les entreprises et les salariés pour favoriser l'emploi.

La ville de Boulogne-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais s'engagent à définir la liste des immeubles entiers sous maîtrise foncière et qui sont susceptibles de faire l'objet de financement d'Action Logement. Action Logement s'engage, pour les immeubles qui répondent aux objectifs du programme, à instruire les demandes de financement présentées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin de faciliter la réalisation de ces opérations. L'opération ex-Tati, financée par Action Logement en est le parfait exemple.

Situé en centre-ville, à deux pas du quadrilatère commercial, l'immeuble qui a accueilli la signature de la convention regroupe huit logements et une cellule commerciale auparavant occupée par « Tati Mariage » qui vont faire l'objet d'une réhabilitation.

Frédéric Cuvillier, maire de Boulogne sur Mer, a déclaré : *« Au-delà des dispositifs, ce qui compte c'est l'efficacité, l'ingéniosité et la mobilisation. Les difficultés rencontrées par les centres-villes sont communes à toutes les villes moyennes. Face à ce constat, nous avons mis en place un plan de bataille. Nous avons réussi à acquérir des surfaces commerciales, à créer des boutiques éphémères et bientôt un service public sera délocalisé. Le centre-ville doit être un lieu d'excellence, présentant des artisans et des activités différentes de ce que l'on peut trouver en périphérie. La signature de cette convention va nous permettre de poursuivre et d'amplifier cette reconquête du centre-ville ».*

Frédéric Roussel, Président du Comité régional Action Logement Hauts-de-France, souligne : *« Nous sommes là pour accompagner vos ambitions. L'objectif est également de créer des lieux qui pourront accueillir les salariés et les apprentis qui travailleront dans ces commerces. Les occasions de vous soutenir ne manquent pas et j'espère que le dynamisme de Boulogne sera repris dans de nombreuses communes en France. »*

De gauche à droite : Frédéric ROUSSEL, Président du Comité régional Action Logement Hauts-de-France, Frédéric CUVILLIER, Maire de Boulogne, Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet de Boulogne-sur Mer et Jean-Claude ETIENNE, Adjoint au Maire de Boulogne-sur-Mer et Vice-président de la CAB en charge de la communication.



De gauche à droite : Frédéric Roussel, Frédéric Cuvillier,



CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT A LA RECONQUETE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Le programme national « Action Cœur de Ville » permet à 222 villes moyennes réparties sur tout le territoire national de développer des projets ambitieux de reconquête de leur centre-ville, formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle de revitalisation.

La lutte contre les fractures territoriales constitue une préoccupation majeure des partenaires sociaux. Elle conduit ces derniers à s'engager activement en soutien de cette politique publique aux côtés des acteurs des territoires. À ce titre, Action Logement finance le volet habitat du programme en proposant une offre renouvelée de logements accessibles aux ménages salariés grâce à la réhabilitation de bâtis considérés comme stratégiques pour la réussite de projets communaux de revitalisation.

Dans ce programme, doté au total de 5 milliards d'euros par différents acteurs, Action Logement engage 1,5 milliard d'euros sur 5 ans sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes.

Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une gamme variée de logements attractive et adaptée aux besoins des salariés : accession sociale, logement locatif social, privé ou libre par la requalification du bâti ancien de centre-ville. Par cette action volontariste, Action Logement entend activer un levier nouveau au bénéfice du développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires et assurer ainsi pleinement sa vocation d'utilité sociale au service de l'intérêt général.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 60 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement / www.visale.fr - @Visale.fr

CONTACT PRESSE

Action Logement

Communication Hauts-de-France : Laurine Dulary : 06 59 50 65 36 - laurine.dulary@actionlogement.fr

BOULOGNE-SUR-MER

Direction de la Communication : Franck Miellot : 07 88 38 38 65